



Partage d'actu !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 juillet 2021



Le CDG 11 a réuni son Conseil d'Administration le 7 juillet 2021



Intervention de Maître Guillaume MERLAND, avocat à Montpellier, sur la loi 4 D (déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification) .

Adoption à l'unanimité des points ci-après :

ENREGISTREMENT DES SEANCES

Permettre des comptes rendus les plus exhaustifs possible.

MISE A DISPOSITION DES FONCTIONNAIRES MOMENTANEMENT PRIVES D'EMPLOI

Permettre les mises à dispositions d'agents auprès de collectivités qui en feraient la demande. Pendant la période de mise à disposition, les agents FMPE pourront retrouver une rémunération à taux plein, et les collectivités dont sont originaires ces agents, seront exonérées, pour la part de mise à disposition, de la contribution liée à la prise en charge au Centre de Gestion.

COUT LAUREATS 2020

- **CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{èm} CLASSE**

→ Coût lauréat/152 lauréats = 1 664,14 €

- **CONCOURS CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL PRINCIPAL DE 2^{èm} CLASSE, SPECIALITE INFIRMIER CADRE DE SANTE**

→ Coût lauréat/13 lauréats = 638,61 €

- **EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{èm} CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE**

→ Coût lauréat/3 lauréats = 462,65 €

DUREES D'AMORTISSEMENT A COMPTER DU 1er JANVIER 2022

a) Immobilisations incorporelles :

203	Frais de recherche et de développement	5 ans	
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	2 ans pour les logiciels de gestion ou logiciels généraux	5 ans pour les logiciels métiers
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	

b) Immobilisations corporelles :

2131	Bâtiments publics	30 ans	Amortissement sur les superficies louées uniquement
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	20 ans	Assorties de gros travaux d'aménagement y compris sur les bâtiments que nous occupons à titre locatif.
2154	Matériel médical	5 ans	
2158	Autres	5 ans	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans	
2182	Matériel de transport	6 ans	
2183	Matériel de bureau et informatique	4 ans	
2184	Mobilier	10 ans	
2188	Autres	10 ans	

PRESENTATION DES GRANDS PRINCIPES DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE DU CDG 11

Disposer d'une présentation des coûts par missions et services, pouvoir appliquer des tarifications adaptées, en lien avec ces coûts et avec la prospective financière réalisée, et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des services.

TARIFICATION DU COACHING : Mission facultative de conseil en organisation

Ajout aux contrats existants, à compter du 1er septembre 2021, de la tarification de 85 € / heure pour le service de coaching.

TARIFICATION PAYE A FACON OU PAYE MULTI-COLLECTIVITES

Au 1^{er} janvier 2022 : obligation pour les collectivités de passer en DSN (Déclaration Sociale Nominative) + adhésion de 2 nouvelles collectivités.

→ Nécessité d'ajuster raisonnablement la tarification, à partir du 1^{er} janvier 2022, pour permettre de facturer les charges liées au traitement de la DSN (applicable au 1^{er} janvier 2022) + le temps passé à la création des nouvelles collectivités.

Tarification au 1^{er} janvier 2022 :

- Prix du bulletin : 9.50 € (reste inchangé)
- Réalisation de la DSN : 1 € par bulletin
- Forfait à l'adhésion d'une nouvelle collectivité :
 - de 100 € si le nombre de bulletins est inférieur à 10,
 - de 200 € si le nombre de bulletins est compris entre 11 et 49,
 - de 300 € si le nombre de bulletins est supérieur ou égal à 50.
- Création du dossier d'un agent : 10 €

ASSURANCES STATUTAIRES : EVOLUTION DE L'INDEMNISATION DU CAPITAL DECES

Le décret n° 2021-176 du 17 février 2021 modifie le montant du capital décès en passant du forfait de 13 888 € à la dernière rémunération brute annuelle de l'agent.

→ Après négociation avec l'assureur, le taux de l'assurance décès est porté de 0,15 % à 0,25 % (au lieu de 0,30 % initialement proposé) avec effet au 1^{er} janvier 2021.

PROCEDURE INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Etablissement d'un règlement interne d'achat ayant pour but d'établir, en complément de la réglementation en matière de marchés publics, les règles internes applicables à la passation des accords-cadres et des marchés publics du CDG 11.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE CIOS de mise à disposition :

- du personnel (2 agents) pour 3 ans
- des charges de structures

ORGANIGRAMME CDG 11

Nouvel organigramme validé par le comité technique du 12 mai 2021.

→ Affectation de Claude DARD au secrétariat du Président et sur la mission Communication Institutionnelle, depuis le 1^{er} avril 2021.

→ Affectation de Marie-Luce YSERN sur le poste de chargée de mission Territorialisation, Développement et Innovation, depuis le 1^{er} avril 2021.

→ Recrutement de Georgia DAUDON sur le service Prévention des risques professionnels en remplacement de Thomas ADIVEZE, depuis le 29 juin 2021.

→ Affectation de David SANTARELLA, précédemment sur la Prévention des risques, à la Commission Interne de Maintien dans l'Emploi (CIME). Il assure également la mission Référent Handicap/FIPHFP du CDG 11.

→ Recrutement de Guillaume COMMELERA en qualité de fonctionnaire sur le poste de Conseiller/Emploi/Mobilité précédemment occupé par une contractuelle.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CDG 11

• Avancements de grade 2021

→ Création des postes suivants : 1 poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour le service concours + 1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe pour le service logistique.

→ Suppression du poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe et du poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe au prochain Comité Technique.

- **1 poste de médecin Hors classe** à temps complet permettant le recrutement d'un médecin du travail.

LDG / PARCOURS PROFESSIONNELS DU CDG 11

• Avancement de grade :

Avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois (délibération n° DE-CA-2019-12 du 28/03/2019).

Tous les agents remplissant les conditions seront inscrits au tableau annuel d'avancement de grade, sous réserve que la valeur professionnelle soit jugée satisfaisante par le supérieur hiérarchique de l'agent au travers de l'entretien professionnel annuel.

• Cas particulier de la promotion interne :

Le CDG 11 décide de définir des critères de dépôt d'un dossier de promotion interne :

Par Catégorie (A/B/C) :

Catégorie A : Responsabilité d'un service, Haute technicité, Adéquation grade/fonction, Entretien professionnel réalisé, Priorisation de l'investissement et la motivation à présenter un concours,

Catégorie B : Prise de responsabilité, Haute technicité, Investissement et motivation (en lien avec l'évaluation), Entretien professionnel réalisé, Adéquation grade/fonction.

Catégorie C : Investissement et motivation (en lien avec l'évaluation), Priorisation aux agents exerçant des fonctions d'encadrement d'équipe, Nouvelle mission, Entretien professionnel réalisé, Adéquation grade/fonction.

• Cas particulier de la mobilité / reclassement / accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur

Le CDG 11 décide de définir les critères suivants : Valeur professionnelle, Adéquation grade/fonctions, Technicité, Capacité d'encadrement, Prise de responsabilité.

- **Cas particulier nomination suite à concours** : Valeur professionnelle, Adéquation grade/fonctions.

